

ARRÊTÉ n° 25161903023
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au deuxième cycle de l'enseignement supérieur rentrée universitaire 2025-2026

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4

ARRÊTE

Article 1 : les demandes d'admission en Master pour l'année universitaire 2025-2026 sont examinées par la commission de recrutement composée comme suit :

Master 1 Génie des procédés et des bio-procédés

Parcours type : Génie des procédés innovants et développement durable

En qualité de Président-e de la commission :

JP Passarello (PU)

En qualité de membres de la commission

M. Redolfi (MCF)

Mamadou TRAORE (MCF)

Thierry AVRAMOGLU (MCF)

Article 2 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site internet.

Fait à Villetaneuse, le 12 mars 2025

La présidente de l'Université Paris XIII
dénommée Sorbonne Paris Nord



Nathalie CHARNAUX